



*Ville de Pontivy*

## **Extrait du registre des délibérations**

### **Mise en œuvre d'un projet urbain partenarial en vue de la réalisation de travaux routiers sur la commune de Pontivy, à l'intersection de l'avenue des Cités Unies et de la rue Jeff Le Penven**

DEL-2019-120

**Numéro de la délibération :** 2019/120

**Nomenclature ACTES :** Domaines de compétences par thèmes, Aménagement du territoire

**Information relative à l'environnement :** non

**Date de réunion du conseil :** 21/10/2019

**Date de convocation du conseil :** 15/10/2019

**Date d'affichage de la convocation :** 15/10/2019

**Début de la séance du conseil :** 19 heures

**Présidente de séance :** Mme Christine LE STRAT

**Secrétaire de séance :** M. Hervé JESTIN

**Étaient présents :** M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Sylvie LEPLEUX, M. Yann LORCY, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉRAN, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL, M. Eric SEGUET.

**Étaient représentés :** Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS par Mme Françoise RAMEL, Mme Stéphanie GUÉGAN par Mme Christine LE STRAT, Mme Madeleine JOUANDET par M. Georges-Yves GUILLOT, Mme Maryvonne LE TUTOUR par Mme RAULT, Mme Laurence LORANS par M. Loïc BURBAN, M. Christophe MARCHAND par Mme Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, M. Eddy RENAULT par Mme Soizig PERRAULT, Mme Véronique RISSEL par M. Michel GUILLEMOT.

**Était absente :** Mme Emilie CRAMET.

**Mise en œuvre d'un projet urbain partenarial en vue de la réalisation de travaux routiers sur la commune de Pontivy, à l'intersection de l'avenue des Cités Unies et de la rue Jeff Le Penven**

**Rapport de François-Denis MOUHAOU**

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332-11-3 et suivants et R 332-25-1 et suivants du code de l'urbanisme,

**Vu** le projet de convention (en annexe) relatif au projet urbain partenarial (PUP),

Un projet de permis de construire déposé par la société LIDL concernant la réalisation d'un magasin offrant une surface de vente plus importante, avenue des Cités Unies, sur la parcelle cadastrée section BW n° 39, en remplacement de l'actuel situé à proximité sur la parcelle cadastrée section BW n° 37.

Lors de l'instruction de ce permis de construire, il est apparu que compte tenu du trafic généré par cette nouvelle activité et des contraintes de circulation, l'accès à ce nouveau magasin sur la commune de Pontivy nécessite la modification du carrefour existant au niveau de la rue Jeff Le Penven en un carrefour giratoire afin de sécuriser les usagers, fluidifier le trafic et permettre un demi-tour proche.

En application de l'article L.332-11-3 du Code de l'urbanisme, lorsqu'une ou plusieurs opérations d'aménagement ou de construction nécessitent la réalisation d'équipements autres que les équipements propres mentionnés l'article L.332-15, une convention de projet urbain partenarial (PUP) prévoyant la prise en charge financière de tout ou partie de ces équipements peut être conclue entre les propriétaires des terrains, les aménageurs, les constructeurs et la commune compétente en matière de plan local d'urbanisme.

En application de l'article susvisé et compte tenu des besoins en équipements publics générés par le projet de construction portée par la société LIDL,

**Nous vous proposons :**

- d'approuver la convention de projet urbain partenarial entre la société Lidl et la commune de Pontivy
- d'autoriser Madame la maire à signer la convention de PUP telle qu'annexée à la présente délibération, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Fait à Pontivy, le 22 octobre 2019**

**LA MAIRE  
Christine LE STRAT**

**Transmise au contrôle de légalité le :**

**Publiée au recueil des actes administratifs le :**

**Certifiée exécutoire**

**LA MAIRE  
Christine LE STRAT**

